

Procès-verbal du Conseil Municipal de Saint-Jeures

Salle de la mairie, vendredi 20 février 2026 à 20 h 00

Présents : Mmes Rose-Marie Brottes, Marie-Thérèse Schymetzky, Sandrine Chomienne, Josiane Rochelet, Christiane Autin, Joëlle Brottes, Mrs André Duboeuf, Christian Ouillon, Hervé Dolmazon, Sébastien Hochet, Lucien Dumas, Philippe Libeyre, Hervé Goudard

Procurations : néant

Absent : néant

Elue secrétaire de séance : M. Hervé Dolmazon

Ordre du jour

Approbation du compte-rendu de la dernière séance :

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte rendu de la séance du 5 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

1. Approbation du compte financier unique 2025 (CFU) -Commune

Suite à la défaillance matérielle du logiciel Hélios de la DGFIP, le vote du CFU ne peut avoir lieu et est reporté à une date ultérieure. Malgré cela Monsieur SAMUEL Trésorier justifie la reprise des résultats au vu du tableau fourni afin de permettre le vote du budget primitif 2026.

2. Approbation du financier unique 2025 (CFU) – Service eau et assainissement

Suite à la défaillance matérielle du logiciel Hélios de la DGFIP, le vote du CFU ne peut avoir lieu et est reporté à une date ultérieure. Malgré cela Monsieur SAMUEL Trésorier justifie la reprise des résultats au vu du tableau fourni afin de permettre le vote du budget primitif 2026

3. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget commune.

121 180.87 € de l'excédent de fonctionnement sont affectés à la section d'investissement.
572 992.83 € sont maintenu sur la section de fonctionnement.

Approuvé à l'unanimité

4. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget eau et assainissement

L'excédent de fonctionnement d'un montant de 47 093.52 € est maintenu dans la section de fonctionnement et 95 601.86 € sont conservés dans la section d'investissement.

Approuvé à l'unanimité

5. Vote des taux d'imposition 2026

Par délibération en date du 4 avril 2025, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière (bâtie) : 40.92 %

Taxe foncière (non bâtie) : 72.40 %

Taxe d'habitation : 11.93 %

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition 2025 pour l'année 2026.

Approuvé à l'unanimité

6. Vote du budget primitif 2026 – Commune

Après avoir statué sur l'affectation des résultats de l'exercice 2025, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2026 s'élevant en recettes comme en dépenses à la somme de 1 632 652.56 € en fonctionnement et à 1 165 468.06 € en investissement.

Approuvé à l'unanimité

7. Vote du budget primitif 2026 – service eau et assainissement

Après avoir statué sur l'affectation des résultats de l'exercice 2025, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2026 s'élevant en recettes comme en dépenses à la somme de 295 466.52 € en fonctionnement et à 267 443.62 € en investissement

Approuvé à l'unanimité

8. Aménagement des abords de la médiathèque – résultat appel d'offres

Monsieur Le Maire rappelle qu'il a été prévu de réaliser des travaux pour l'aménagement des abords de la médiathèque. Un appel d'offres a été lancé, la commission travaux a examiné les propositions, quatre entreprises ont remis une offre, l'entreprise EIFFAGE a été retenue pour un montant de 67 442,40€ HT.

Approuvé à l'unanimité

9. Travaux éclairage public passage en LED de l'ensemble des villages

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'Éclairage Public pour le passage en LED pour l'ensemble de la Commune. Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Éclairage Public. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 54 940,13 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55 %, soit

$54\,940,13 \times 55\% = 30\,217,07$ euros

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Approuvé à l'unanimité

10. Participation versée par la Commune à l'association 30 millions d'amis pour la stérilisation des chats

Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu de mettre en place une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants, en partenariat avec l'association 30 millions d'amis. Il convient donc de signer la convention avec l'association. La Commune participera à hauteur de 50% de la dépense soit 2 475 euros.

Approuvé à l'unanimité

11. Questions diverses

- Choix du logo de la médiathèque
- Election du 15 mars tenu du bureau de vote